

DEPARTEMENT DU NORD

-----

Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry



**Commune de Villers-en-Cauchies**

13, rue de Cambrai

Tél : 03 27 37 12 06

Fax : 03 27 37 08 58

Courriel : [mairievillersencauchies@gmail.com](mailto:mairievillersencauchies@gmail.com)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Arrêté permanent d'interdiction de stationnement**

Le Maire de Villers-en-Cauchies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue Lafayette, en raison des difficultés de circulation et afin d'empêcher celui-ci au droit des portes cochères.

## ARRÊTE

### **Article 1**

Rue Lafayette, il est interdit de stationner du côté pair jusqu'au parking de l'église, et côté impair entre la rue de Saulzoir et le numéro 1, et entre le numéro 1 et le numéro 3.

### **Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place à la charge de la commune de Villers en Cauchies (marquage devant les bordures).

### **Article 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **Article 4**

Les dispositions définies par l'article 1er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers en Cauchies.

### **Article 6**

Conformément à l'article R4 121-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **Article 7**

Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

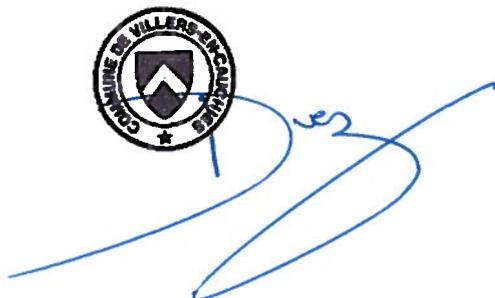
## **Article 8**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Cambrai.
- Monsieur le Commandant de gendarmerie d'Avesnes les Aubert

Fait à Villers-en-Cauchies, le mercredi 24 juillet 2019.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Commune de Villers-en-Cauchies, which is circular and contains a shield with a chevron and a star. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink.